

Formation 7

La formation dans les ministères 7.1

La formation dans la fonction publique territoriale 7.2

La formation dans la fonction publique hospitalière 7.3

Présentation

Cadre juridique

La loi n° 83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires reconnaît leur droit à la formation professionnelle tout au long de la vie (article 22) et leur ouvre depuis 2017 le bénéfice d'un compte personnel de formation (CPF) (article 22 quater). Le décret n° 2017-928 détaille la mise en œuvre de ce dispositif qui s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF).

La formation professionnelle tout au long de la vie est définie selon les versants de la fonction publique par : les décrets n° 2007-1470 et n° 2007-1942 pour la FPE (respectivement sur les fonctionnaires et les contractuels), la loi n° 84-594 et le décret n° 2007-1845 pour la FPT, et le décret n° 2008-824 pour la FPH.

A – La formation dans les ministères

Actions de formation

Deux grands types d'actions de formation sont distingués : la formation statutaire et la formation professionnelle.

La **formation statutaire** est obligatoire et fournit au fonctionnaire accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Elle apporte également des connaissances sur l'environnement dans lequel il exerce ses fonctions. Le contenu de la formation statutaire est fixé pour chaque corps par arrêté interministériel. Cet arrêté peut prévoir une modulation des obligations de formation comme des dispenses partielles de suivi de certains enseignements en fonction des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Cette formation est accomplie durant la période de stage.

La **formation professionnelle** comprend ici :

- les **actions de formation continue** destinées à maintenir ou à parfaire les compétences des agents en vue d'assurer : leur adaptation immédiate au poste de travail ; leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers ; le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications ;
- les **préparations aux concours et aux examens** professionnels et autres procédures de promotion interne ;
- la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification ;

- les **bilans de compétences** (BC) permettant aux agents d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel ;
- les **périodes de professionnalisation** ayant pour objet de permettre la réalisation d'un projet professionnel qui vise à accéder à un emploi exigeant des compétences nouvelles ou correspondant à des activités professionnelles différentes ;
- les **congés de formation professionnelle** (CFP) permettant d'approfondir leur formation en vue de satisfaire à des projets personnels et professionnels.

Source, champ et méthodologie

Les données sur la formation dans les ministères (Figures 71-1 à 71-9) sont issues de l'enquête annuelle Formation, réalisée par la DGAFP, qui collecte auprès des ministères le nombre d'agents ayant participé à une formation, le temps passé en formation ainsi que les dépenses consenties pour ces formations.

Cette enquête porte sur les agents civils, titulaires et non titulaires, des ministères hors établissements publics sous tutelle. Les personnels militaires sont exclus et les magistrats inclus. Pour le ministère de la Culture et celui de l'Europe et des Affaires étrangères, les personnels en poste dans un établissement public sont pris en compte.

La formation interministérielle regroupe les formations interministérielles déconcentrées, les formations dispensées à l'IGPDE, à l'IPAG CPAG, aux IRA et à l'ENA.

Synthèse des évolutions méthodologiques par rapport à la précédente publication

Élargissement du champ : Le périmètre des services du Premier ministre (SPM) a été élargi et inclut cette année les données de la Cnil, de la Cour des comptes et de la Dila. Le champ des SPM n'est toutefois pas entièrement couvert ; il manque encore les données sur la formation au Conseil d'État et au Cese. Les évolutions 2018/2017 sont calculées à champ constant, en excluant les organismes qui n'avaient pas répondu en 2017 (ENA, Cnil, Cour des comptes et Dila).

Révision des données 2017 : Les données relatives à l'année 2017 ont été consolidées.

– Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : les données sur les effectifs totaux incluent les

personnels en poste en EPA, sur un périmètre comparable aux données sur la formation ;

– Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : le nombre de jours de formation statutaire a été réévalué ;

– Ministère de la Justice : les effectifs et le nombre de jours de formation professionnelle ont été révisés ;

– Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : la méthode de calcul des effectifs et du nombre de jours de formation statutaire et professionnelle a été revue.

Dépenses de formation : Par rapport aux publications des années antérieures, le service statistique ministériel de la fonction publique (DGAFP/SDessi) a décidé de suspendre la publication des résultats relatifs aux dépenses de formation pour l'année 2018. En effet, un audit méthodologique et auprès des services ministériels a établi que ces données ne remplissaient pas les critères de qualité nécessaires à une publication. Une réflexion sera engagée avec les ministères pour préciser les concepts et les méthodes à employer afin de recueillir des données sur les dépenses de qualité suffisante, et comparables dans le temps.

Indicateurs retenus

– **Effectif en formation** : nombre d'agents ayant participé à au moins une partie d'un stage (ou formation) au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

– **Nombre de jours de formation** : produit de l'effectif en formation par le nombre de jours consacré à cette formation.

– **Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction** : nombre de jours de formation suivis au cours d'une année rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année précédente.

– **Durée moyenne de formation** : nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en formation

– **Part des dépenses de formation dans la masse salariale** : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale (rémunérations d'activité de chaque ministère). Cet indicateur n'est pas actualisé pour l'année 2018. En effet, un audit méthodologique et auprès des services ministériels a établi que ces données ne remplissaient pas les critères de qualité nécessaires à une publication. Une réflexion sera engagée avec les ministères pour préciser les concepts et les méthodes à employer afin de recueillir

des données sur les dépenses de qualité suffisante, et comparables dans le temps.

B – La formation dans la fonction publique territoriale

Actions de formation

Sont traitées pour ce versant, les quatre types de formation suivantes :

– la **formation prévue par les statuts particuliers** : formations obligatoires dispensées aux agents suite à leur nomination ou pour l'exercice de fonctions dans certains cadres d'emplois (formation d'intégration, formation de professionnalisation) ;

– la **formation de perfectionnement** : ensemble des actions de formation, dispensées à la demande de l'employeur ou de l'agent, ayant pour but de développer les compétences des agents ou d'en acquérir de nouvelles ; rentrent également dans ce cadre les actions de formation relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail prévues par le décret n° 85-603 ;

– les **préparations aux concours et examens d'accès aux cadres d'emplois de la FPT** ;

– la **formation personnelle** : actions de formation, à l'initiative des agents, prises au moyen de la décharge partielle de service.

Source et champ

Les données sur la formation des agents territoriaux (Figures 7.2-1 à 7.2-3) sont issues de la « Synthèse nationale des rapports au comité technique (CT) sur l'état des collectivités territoriales au 31 décembre » publiée tous les deux ans depuis 2005 et élaborée dans le cadre d'un partenariat entre l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et le département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Elles concernent les agents permanents (fonctionnaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent) ayant suivi au moins une fois dans l'année une formation, hors congé de formation professionnelle.

Indicateurs retenus

– Nombre moyen de jours de formation par agent

– Durée moyenne de formation : nombre de jours de formation rapporté au nombre d'agents ayant suivi une formation au cours de l'année.

C – La formation dans la fonction publique hospitalière

Actions de formation

Pour ce versant, sont traitées les formations financées via les fonds collectés par l'ANFH auprès des établissements de la FPH.

L'ANFH est un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la FPH chargé de la collecte et de la gestion des fonds destinés au financement de la formation des personnels médicaux et paramédicaux employés par les établissements de la FPH.

Les cinq fonds qu'elle collecte (soit un total de 838,7 millions d'euros en 2018, après 827 millions d'euros en 2017) sont :

- le **fonds « Plan de formation »** : les établissements publics de santé doivent consacrer au minimum 2,1 % de leur masse salariale au financement des actions relevant de leur plan de formation. Ce financement couvre le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires en formation, leurs déplacements et leur hébergement. Cette contribution est versée à titre volontaire à l'ANFH.

- Les actions de formation financées par ce fonds sont : les actions de **formation initiale**, de **formation continue**, les **préparations aux examens et concours**, les **études promotionnelles** (EP ; voie de promotion interne, elles permettent aux agents l'obtention d'un diplôme ou certificat du secteur sanitaire et social), les **actions de conversion** (en vue d'accéder à des emplois exigeant une qualification nouvelle ou à de nouvelles activités professionnelles) et des congés pour **validation des acquis de l'expérience** (VAE).

- le **fonds « CFP-VAE-BC »** : contribution à hauteur de 0,2 % de la masse salariale, obligatoirement versée à l'ANFH.

- Ce fonds finance les **congés de formation professionnelle** (CFP), les congés pour VAE et **bilan de compétences** (BC), et les EP.

- le **fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMPEP)** : 0,6 %, obligatoirement versée à l'ANFH.

- Il finance exclusivement les EP. En 2017, la moitié du financement des EP provient ainsi du FMPEP, 47 % du « Plan de formation » et 3 % du « CFP-VAE-BC ».

- le **fonds pour la formation des travailleurs handicapés pris en charge par les établissements**

et services d'aide par le travail (ESAT) : 4,8 %, contribution volontaire.

- le **fonds « Développement professionnel continu médical (DPCM) »** : 0,5 % ou 0,75 %, versé depuis 2013 à titre volontaire à l'ANFH.

- Il contribue au financement du **développement professionnel continu** (DPC) des professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Ce dispositif de formation, initié par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) en 2009, effectif depuis 2013 et révisé par la loi de modernisation du système de santé en 2016, permet de garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. Ces derniers ont ainsi l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de trois ans, chaque professionnel de santé doit participer à au moins deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Source et champ

Les données sur la formation des agents hospitaliers (Figures 7.3-1 à 7.3-5) proviennent du rapport d'activité annuel de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH).

Elles concernent les agents de ses établissements adhérents (2 257 en 2018, après 2 274 en 2017).


Indicateurs retenus

Fonds collectés *par type de financement*.

Nombre de départs en formation : nombre de stages (ou formations) suivis par les agents au cours d'une année.

Nombre de dossiers de formation : nombre de demandes de congés de formation, en cours de financement ou financées, au cours de l'année. Cela concerne les CFP, les VAE et les BC.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques / Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

Formation dans les ministères

Les personnels civils des ministères ont suivi en moyenne 5,8 jours de formation au cours de l'année 2018, en hausse de +0,3 jour par rapport à l'année précédente (données 2017 révisées). Le nombre de jours de formation se divise pour moitié entre la formation statutaire et la formation professionnelle.

En moyenne, les femmes ont passé 5,2 jours en formation en 2018 contre 6,7 jours pour les hommes, soit un écart de 1,5 jour par an. Cette différence est

particulièrement élevée pour la formation statutaire (-1,2 jour de formation entre les femmes et les hommes) ; elle est plus réduite pour la formation professionnelle (-0,3 jour).

Le temps passé en formation par agent est plus élevé pour les personnels de catégories B. Ceux-ci ont effectué en moyenne 10,0 jours de formation en 2018 contre respectivement 4,8 et 5,8 jours pour les personnels de catégories A et C.

 **Figure 7.1-1 : Dépenses de formation statutaire et professionnelle dans les ministères**

	2017		Évolution des dépenses 2017/2016 ⁽²⁾ (en %)
	Dépenses (en millions d'euros)	Part des dépenses dans la masse salariale (en %)	
Ministères hors enseignement⁽¹⁾			
Formation statutaire	1020,6	4,1	4,8
Formation professionnelle	926,8	3,8	7,4
Formation statutaire et professionnelle	1947,4	7,9	6,0
Ministères de l'enseignement⁽¹⁾			
Formation statutaire	179,8	0,5	-1,1
Formation professionnelle	1174,0	3,2	-1,4
Formation statutaire et professionnelle	1353,8	3,7	-1,4
Ensemble			
Formation statutaire	1200,4	2,0	3,9
Formation professionnelle	2100,8	3,4	2,3
Formation statutaire et professionnelle	3301,2	5,4	2,9

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – SDessi.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

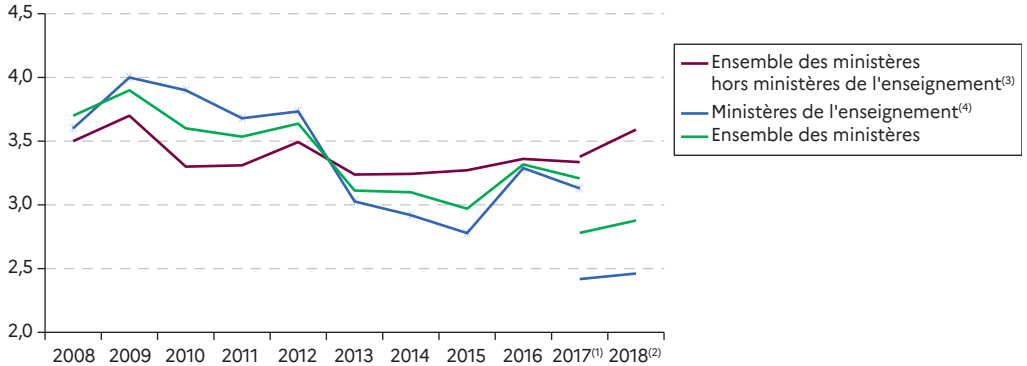
Note : Par rapport aux publications des années antérieures, le service statistique ministériel de la fonction publique (DGAFP/SDessi) a décidé de suspendre la publication des résultats relatifs aux dépenses de formation. En effet, un audit méthodologique et auprès des services ministériels a établi que ces données ne remplissaient pas les critères de qualité nécessaires à une publication. Une réflexion sera engagée avec les ministères pour préciser les concepts et les méthodes à employer afin de recueillir des données sur les dépenses de qualité suffisante, et comparables dans le temps.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

(2) Les données relatives à l'année 2016 ont été révisées.

Figure 7.1-2 : Nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent dans les ministères depuis 2008

(en nombre de jours par agent)



Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

(1) Les données relatives à l'année 2017 ont été consolidées :

– Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : les données sur les effectifs totaux incluent les personnels en poste en EPA, sur un périmètre comparable aux données sur la formation.

– Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : le nombre de jours de formation statutaire a été réévalué.

– Ministère de la Justice : les effectifs et le nombre de jours de formation professionnelle ont été révisés.

– Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : la méthode de calcul des effectifs et du nombre de jours de formation statutaire et professionnelle a été revue.

(2) En 2018, le périmètre des données publiées sur la formation a été élargi :

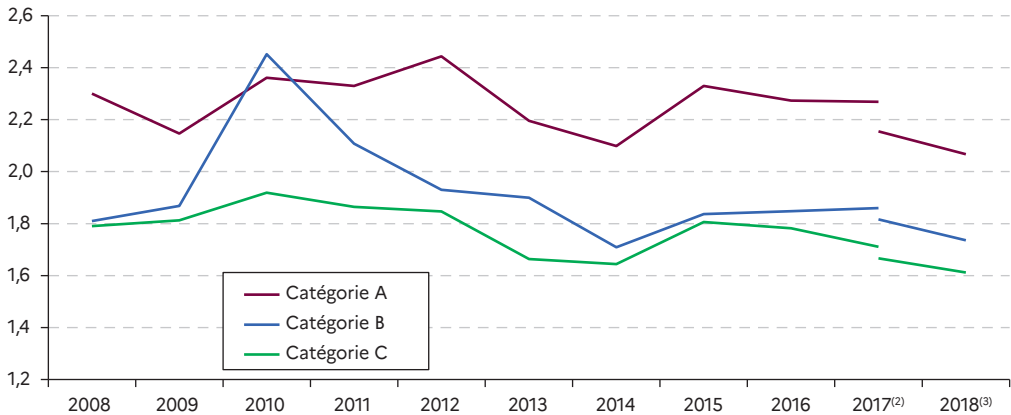
– les données sur la formation des services du Premier ministre prennent en compte la Cnil, la Cour des comptes et la Dila.

– la formation interministérielle inclut la formation statutaire dispensée à l'ENA.

(3) Y compris formation interministérielle.

(4) Les ministères de l'enseignement correspondent au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Figure 71-3 : Durée moyenne de formation professionnelle dans les ministères hors enseignement⁽¹⁾, y compris formation interministérielle, selon la catégorie hiérarchique (en nombre de jours)



Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – SDessi.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

(1) Les ministères de l'enseignement correspondent au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

(2) Les données relatives à l'année 2017 ont été consolidées :

– Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : les données sur les effectifs totaux incluent les personnels en poste en EPA, sur un périmètre comparable aux données sur la formation.

– Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : le nombre de jours de formation statutaire a été réévalué.

– Ministère de la Justice : les effectifs et le nombre de jours de formation professionnelle ont été révisés.

– Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : la méthode de calcul des effectifs et du nombre de jours de formation statutaire et professionnelle a été revue.

(3) En 2018, le périmètre des données publiées sur la formation a été élargi :

– les données sur la formation des services du Premier ministre prennent en compte la Cnil, la Cour des comptes et la Dila.

– la formation interministérielle inclut la formation statutaire dispensée à l'ENA.

 **Figure 71-4 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle, y compris formation interministérielle, par agent selon la catégorie hiérarchique (en nombre de jours par agent)**

	2017 ⁽¹⁾	2018 ⁽²⁾	Évolution 2018/2017 ⁽²⁾ (en %)
Ministères hors enseignement⁽³⁾⁽⁴⁾			
Formation statutaire			
Catégorie A	6,3	7,6	20,2
Catégorie B	6,6	6,7	2,1
Catégorie C et ouvriers d'État	4,1	5,0	20,0
Ensemble	5,7	6,4	12,4
Formation professionnelle			
Catégorie A	3,7	3,9	5,4
Catégorie B	4,0	4,0	1,9
Catégorie C et ouvriers d'État	2,4	2,8	13,5
Ensemble	3,4	3,6	6,3
Formation statutaire et professionnelle			
Catégorie A	10,0	11,5	14,7
Catégorie B	10,6	10,8	2,0
Catégorie C et ouvriers d'État	6,6	7,7	17,6
Ensemble	9,1	10,0	10,1
Ministères de l'enseignement⁽⁴⁾			
Formation statutaire			
Catégorie A	1,0	1,0	-1,7
Catégorie B	0,0	0,0	
Catégorie C et ouvriers d'État	0,0	0,0	
Ensemble	0,9	0,9	-2,9
Formation professionnelle			
Catégorie A	2,5	2,6	3,6
Catégorie B	2,5	2,4	-1,5
Catégorie C et ouvriers d'État	1,3	1,0	-23,0
Ensemble	2,4	2,5	1,8
Formation statutaire et professionnelle			
Catégorie A	3,5	3,6	2,1
Catégorie B	2,5	2,4	-1,5
Catégorie C et ouvriers d'État	1,3	1,0	-23,0
Ensemble	3,3	3,3	0,5

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

(1) Les données relatives à l'année 2017 ont été consolidées :

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : les données sur les effectifs totaux incluent les personnels en poste en EPA, sur un périmètre comparable aux données sur la formation.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : le nombre de jours de formation statutaire a été réévalué.
- Ministère de la Justice : les effectifs et le nombre de jours de formation professionnelle ont été révisés.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : la méthode de calcul des effectifs et du nombre de jours de formation statutaire et professionnelle a été revue.

(2) En 2018, le périmètre des données publiées sur la formation a été élargi :

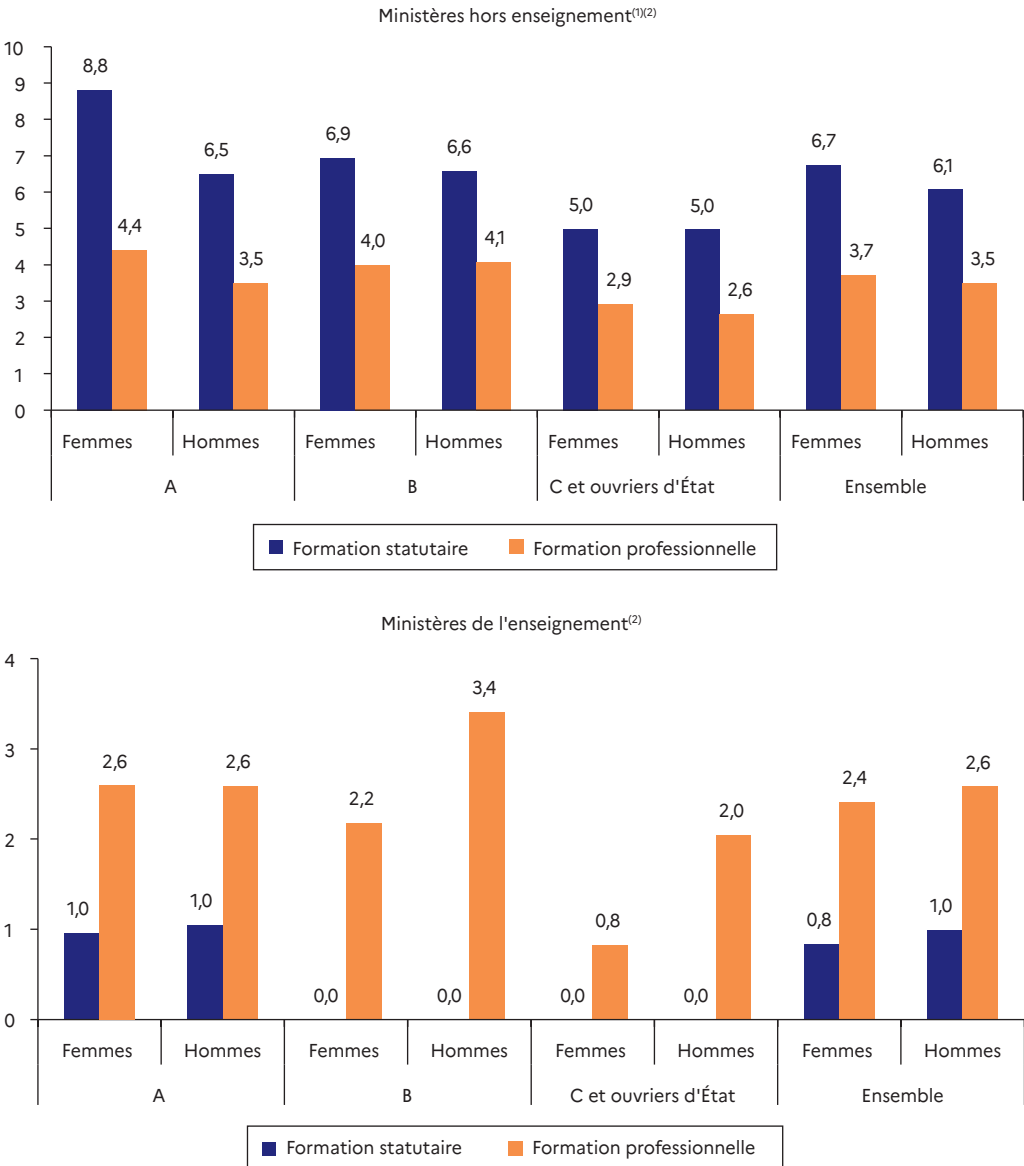
- les données sur la formation des services du Premier ministre prennent en compte la Cnil, la Cour des comptes et la Dila.
- la formation interministérielle inclut la formation statutaire dispensée à l'ENA.

(3) Y compris formation interministérielle ; ce champ est identique à celui des tableaux 71-4 des rapports annuels antérieurs.

(4) Les ministères de l'enseignement correspondent au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

7 7.1 La formation dans les ministères

Figure 71-5 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2018
(en nombre de jours par agent)



Sources : Enquête annuelle Formation, DGAFP – SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

(1) Y compris formation interministérielle.

(2) Les ministères de l'enseignement correspondent au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Figure 7.1-6 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon le ministère et le sexe en 2018

(en nombre de jours par agent)

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Total		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Agriculture et Alimentation ⁽¹⁾	2,3	2,2	2,3	1,8	1,7	1,8	4,2	3,8	4,0
Armées	0,1	0,2	0,1	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1
Culture ⁽¹⁾⁽²⁾	0,5	0,3	0,4	3,9	2,4	3,2	4,5	2,7	3,7
Économie et Finances, Action et Comptes publics	8,3	9,4	8,8	4,5	4,7	4,6	12,8	14,2	13,4
Europe et Affaires étrangères ⁽²⁾	0,3	0,3	0,3	5,9	4,6	5,3	6,2	5,0	5,6
Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-Mer	5,5	7,4	6,7	3,1	3,7	3,5	8,6	11,1	10,2
Justice ⁽¹⁾⁽³⁾	13,9	4,4	9,6	2,4	2,3	2,4	16,3	6,7	12,0
Ministères sociaux ⁽⁴⁾	4,5	3,0	3,9	2,5	2,1	2,3	6,9	5,1	6,3
Services du Premier ministre ⁽⁵⁾	0,0	0,0	0,0	3,5	2,7	3,1	3,5	2,7	3,1
Transition écologique et solidaire	4,6	6,7	5,8	3,1	2,9	3,0	7,7	9,6	8,8
Ensemble hors ministères de l'enseignement	6,7	6,1	6,4	3,7	3,5	3,6	10,5	9,6	10,0
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	0,8	1,0	0,9	2,4	2,6	2,5	3,3	3,6	3,3
Ensemble y compris enseignement et formation interministérielle⁽⁶⁾	2,5	3,7	2,9	2,8	3,1	2,9	5,2	6,7	5,8

Source : Enquête annuelle Formation, DGAFP – SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

(1) Les données sur les effectifs ont été fournies directement par le ministère.

(2) Y compris les personnels en poste dans un établissement public administratif.

(3) Les données sur la formation et les effectifs du ministère de la Justice ne concernent que les personnels sous statut de fonctionnaire.

(4) Données 2017.

(5) Par rapport à la précédente publication, le périmètre des SPM a été élargi et inclut cette année, la Cnil, la Cour des comptes et la Dila.

(6) La formation interministérielle inclut les formations interministérielles déconcentrées, les formations dispensées à l'IGPDE, à l'IPAG CPAG, aux IRA et à l'ENA.

Figure 7.1-7 : La formation statutaire et professionnelle par ministère

	Effectifs en formation				Nombre de jours de formation					
	Formation statutaire	Évolution 2018/2017 (en %)	Formation professionnelle	Évolution 2018/2017 (en %)	Formation statutaire	Évolution 2018/2017 (en %)	Formation professionnelle	Évolution 2018/2017 (en %)	Ensemble	Évolution 2018/2017 (en %)
Agriculture et Alimentation ⁽¹⁾⁽²⁾	316	-75,8	30 556	-7,2	69 520	-0,9	54 407	-4,9	123 927	-2,7
Armées	1 264	15,0	46 041	-2,2	9 012	-13,8	122 928	-7,1	131 940	-7,6
Culture ⁽¹⁾⁽³⁾	85	11,8	35 446	-2,6	10 215	-14,3	75 498	-3,1	85 713	-4,6
Économie et Finances, Action et Comptes publics	72 108	8,9	486 858	18,4	1 249 561	13,6	656 240	8,7	1 905 801	11,8
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation ⁽²⁾	187 033	-7,8	1 577 768	4,3	927 584	-0,9	2 586 762	3,8	3 514 346	2,5
Europe et Affaires étrangères ⁽³⁾	294	-12,5	8 061	0,9	5 008	-4,2	80 151	72,7	85 159	64,9
Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-Mer	392 494	-0,7	333 834	-1,2	1 245 989	-0,9	648 049	-2,6	1 894 038	2,6
Justice ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	13 020	14,9	117 365	3,0	745 710	9,6	182 495	-4,6	928 205	6,5
Ministères sociaux ⁽⁵⁾	11 898	nd	22 913	nd	79 268	nd	47 199	nd	126 467	nd
Services du Premier ministre ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	0	so	9 836	10,4	0	so	16 729	13,2	16 729	13,2
Transition écologique et solidaire	10 054	-19,7	72 653	1,3	296 486	19,7	153 610	-0,7	450 096	11,9
Formation interministérielle ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	988	2,1	69 526	33,1	204 163	1,4	163 949	27,1	368 112	12,7
Ensemble⁽⁷⁾	689 554	-2,0	2 810 857	5,8	4 842 516	7,1	4 788 017	3,8	9 630 533	5,4
Ensemble hors ministères de l'enseignement⁽⁷⁾	502 521	0,3	1 233 089	7,8	3 914 932	9,2	2 201 255	3,8	6 116 187	7,2

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – SDesi.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes. so : sans objet.

(1) Les données sur les effectifs ont été fournies par le ministère.

(2) Les données 2017 ont été révisées par rapport à la précédente publication.

(3) Y compris les personnels en poste dans un établissement public administratif.

(4) Les données sur la formation et les effectifs du ministère de la Justice ne concernent que les personnels sous statut de fonctionnaire.

(5) Données 2017.

(6) Par rapport à la précédente publication, le périmètre des SPM a été élargi et inclut cette année, la Cruil, la Cour des comptes et la Dila.

(7) Les évolutions 2018/2017 sont calculées à champ constant.

(8) La formation interministérielle inclut les formations interministérielles déconcentrées, les formations dispensées à l'IGPDE, à l'IPAG CPAG, aux IRA et à l'ENA.

 **Figure 7.1-8 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation dans le cadre du compte personnel de formation par ministère en 2018**

	Effectifs en formation	Nombre de jours
Agriculture et Alimentation	62	770
Armées	167	1199
Culture ⁽¹⁾	317	1256
Économie et Finances, Action et Comptes publics	1046	4696
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	nd	nd
Europe et Affaires étrangères ⁽¹⁾	12	81
Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-Mer	558	2062
Justice	392	200
Ministères sociaux ⁽²⁾	918	2653
Services du Premier ministre	20	173
Transition écologique et solidaire	336	1857
Formation interministérielle	4	6

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – SDessi.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Y compris les personnels en poste dans un EPA.

(2) Données 2017.

7 7.1 La formation dans les ministères

Figure 71-9 : Part des dépenses de formation statutaire et professionnelle dans la masse salariale par ministère en 2017

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
	Part (en %)	Évolution 2017/2016 ⁽⁴⁾ (en points)	Part (en %)	Évolution 2017/2016 ⁽⁴⁾ (en points)	Part (en %)	Évolution 2017/2016 ⁽⁴⁾ (en points)
Affaires étrangères et Développement international	0,1	-0,1	1,2	-0,2	1,4	-0,3
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	0,9	0,1	1,8	-0,1	2,7	0,1
Ministères économiques et financiers	4,5	0,7	4,6	0,3	9,1	1,0
Culture et Communication	0,5	0,0	4,6	0,1	5,2	0,2
Défense	0,2	0,1	2,5	-0,2	2,6	-0,1
Environnement, Énergie et Mer – Logement et Habitat durable	8,0	-0,5	4,4	0,0	12,3	-0,5
Intérieur	5,1	-0,5	4,5	0,1	9,6	-0,4
Justice ⁽¹⁾	5,3	1,0	2,1	0,9	7,5	1,9
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	2,3	0,0	2,3	0,0
Ensemble hors enseignement⁽²⁾⁽³⁾	4,1	0,1	3,8	0,2	7,9	0,3
Enseignement⁽³⁾	0,5	0,0	3,2	-0,2	3,7	-0,2
Total y compris enseignement⁽³⁾	2,0	0,0	3,4	0,0	5,4	0,0

Source : Enquête annuelle Formation, DGAFP – SDessi.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

Note : Par rapport aux publications des années antérieures, le service statistique ministériel de la fonction publique (DGAFP/SDessi) a décidé de suspendre la publication des résultats relatifs aux dépenses de formation. En effet, un audit méthodologique et auprès des services ministériels a établi que ces données ne remplissaient pas les critères de qualité nécessaires à une publication. Une réflexion sera engagée avec les ministères pour préciser les concepts et les méthodes à employer afin de recueillir des données sur les dépenses de qualité suffisante, et comparables dans le temps.

(1) Pour le ministère de la Justice, les données 2017 sont en partie estimées.

(2) Y compris les ministères sociaux pour lesquels les données 2017 sont estimées.

(3) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

(4) Les données relatives à l'année 2016 ont été révisées.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

Formation dans la fonction publique territoriale

En 2015, dans la fonction publique territoriale, le nombre moyen de jours de formation par agent reste stable par rapport à 2013 à 2,5 jours, après 2,6 jours en 2011. Suite à la loi du 19 février 2007 relative à la FPT, qui a notamment allégé la formation initiale pour les agents des catégories A et B, le volume de journées de formation suivies avait fortement baissé entre 2007 et 2009.

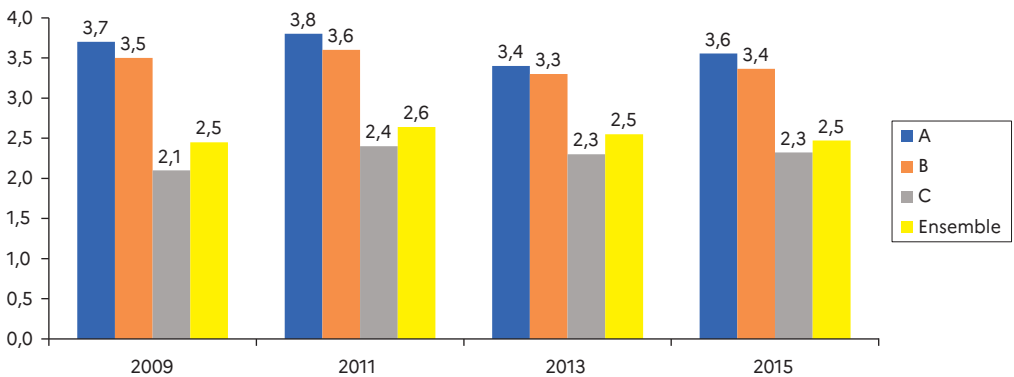
En 2015, le nombre moyen de jours de formation augmente légèrement pour les agents des catégories hiérarchiques A et B, respectivement de +0,2 jour (3,6 jours en 2015) et de +0,1 jour (3,4 jours) par rapport à 2013. Il reste stable à 2,3 jours pour ceux de catégorie C.

Par rapport à 2013, le nombre moyen de jours de formation par agent est stable ou en légère

baisse pour la plupart des types de collectivités. Il est en revanche en hausse pour les services départementaux d'incendie et de secours – SDIS (+0,8 jour par rapport à 2013) et le groupe constitué des centres de gestion (CDG) et du CNFPT (+0,4 jour).

En 2015, la durée moyenne de formation par agent est en légère hausse : 3,7 jours, après 3,5 jours en 2013. Si la durée moyenne de formation augmente pour les préparations aux concours et examens d'accès à la FPT (6 jours en 2015, soit +0,5 jour par rapport à 2013) et pour les formations prévues par les statuts particuliers (3,9 jours, soit +0,2 jour), elle reste inchangée pour les formations continues et diminue pour les formations personnelles (5,6 jours, soit -0,3 jour).

Figure 7.2-1 : Nombre moyen de jours de formation par agent dans la fonction publique territoriale selon la catégorie hiérarchique de 2009 à 2015
(en nombre de jours)

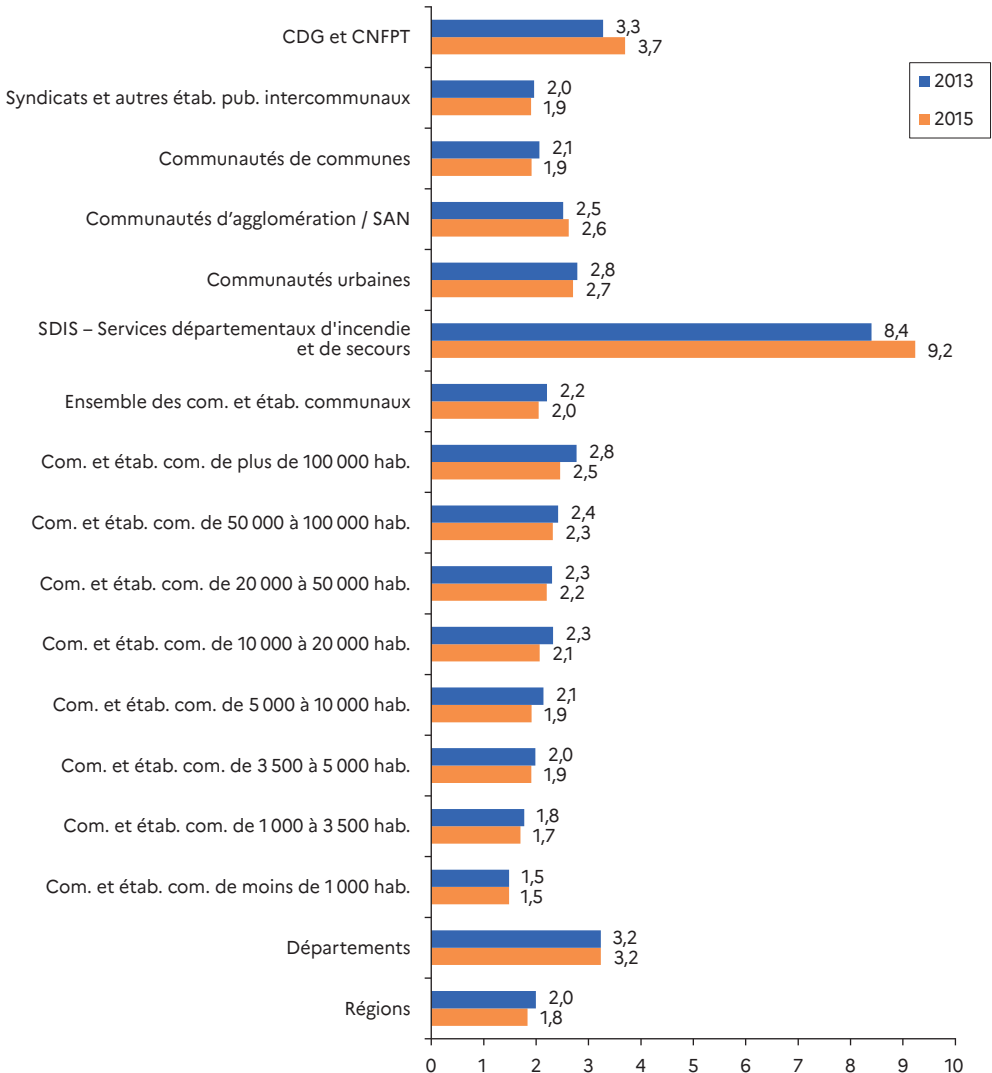


Source : CNFPT – Observatoire de la FPT/DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

7 7.2 La formation dans la fonction publique territoriale

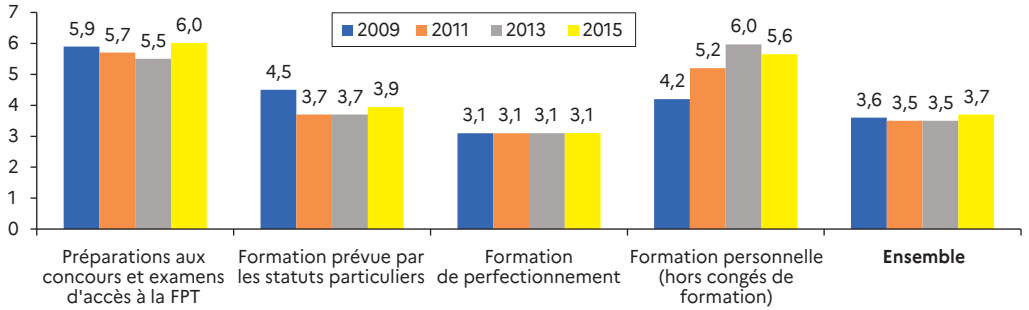
Figure 7.2-2 : Nombre moyen de jours de formation par agent dans la fonction publique territoriale selon le type de collectivités en 2013 et 2015

(en nombre de jours)



Source : CNFPT – Observatoire de la FPT/DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

Figure 7.2-3 : Durée moyenne de formation par agent dans la fonction publique territoriale selon le type de formation de 2009 à 2015
(en nombre de jours)



Source : CNFPT – Observatoire de la FPT/DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

Formation dans la fonction publique hospitalière

En 2018, 2 257 établissements relevant du secteur sanitaire, social et médico-social et employant des agents de la fonction publique hospitalière ont abondé les fonds dédiés à la formation de l'ANFH à hauteur de 838,7 millions d'euros (+1,4 % par rapport à 2017).

Parmi ces fonds, la cotisation au plan de formation des établissements s'est élevée à 571,7 millions d'euros en 2018 (564,1 millions d'euros en 2017 ; +1,4 %) et a permis de financer 1,01 million de départs en formation, soit une baisse de 3,1 % par rapport à 2017.

L'ensemble « CFP-VAE-BC » a donné lieu à une collecte de 60,6 millions d'euros en 2018 (59,8 millions d'euros en 2017). En 2018, décomptés en nombre de dossiers financés, 5 377 agents ont bénéficié du financement

de leur BC (+5,9 % par rapport à 2017), 1 202 agents sont en cours de VAE (+0,7 %) et 2 804 en cours de CFP (-6,1 %).

Le fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMPEP) a représenté une collecte de 181,7 millions d'euros en 2018 (179,4 millions d'euros en 2017). En 2018, tous financements confondus, 17 048 études promotionnelles ont été financées (60,8 % par rapport à 2017).

En 2018, 50 353 départs en formation ont été pris en charge au titre du DPCM, soit une hausse de 4,9 % par rapport à 2017. Ce dispositif a représenté une collecte de 24,2 millions d'euros en 2018 (+4,4 % par rapport à 2017).

Figure 7.3-1 : Montants des fonds dédiés à la formation collectés⁽¹⁾ par l'ANFH

	2018 (en milliers d'euros)	Évolution 2018/2017 (en %)	Évolution annuelle moyenne (en %)
Plan de formation des établissements	571 702	1,4	2,6 ⁽²⁾
CFP-VAE-BC	60 570	1,3	2,2 ⁽²⁾
Fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMPEP)	181 706	1,3	5,7 ⁽²⁾
Établissements et services d'aide par le travail (Esat)	511	-0,8	3,2 ⁽³⁾
Développement professionnel continu médical (DPCM)	24 216	4,4	8,9 ⁽⁴⁾
Total	838 705	1,4	3,4⁽²⁾

Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

Champ : Établissements adhérents à l'ANFH (2 257 établissements en 2018, 2 274 en 2017).

(1) L'ANFH collecte et gère cinq fonds destinés au financement de la formation professionnelle des personnels médicaux et paramédicaux employés par les établissements de la FPH : - le « plan de formation des établissements » (contribution à hauteur minimum de 2,1 % de la masse salariale, versée à titre volontaire à l'ANFH) ; - le « CFP-VAE-BC » (0,2 %, obligatoire) ; - le fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMPEP) (0,6 %, obligatoire) ; - le fonds pour la formation des travailleurs handicapés pris en charge par les établissements et services d'aide par le travail (Esat) (4,8 %, volontaire) ; - le « Développement professionnel continu médical (DPCM) » (0,5 % ou 0,75 %, volontaire).

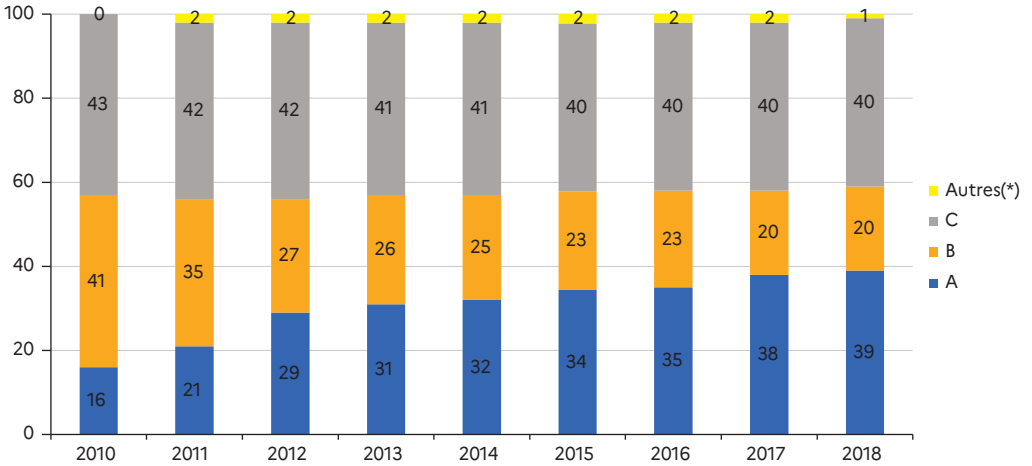
(2) Depuis 2008.

(3) Depuis 2009.

(4) Depuis 2013.

Lecture : En 2018, la collecte de l'ANFH s'élève à 838,7 millions d'euros, soit une hausse de 1,4 % par rapport à 2017.

Figure 7.3-2 : Répartition des départs en formation dans le cadre du plan de formation par catégorie hiérarchique (en %)



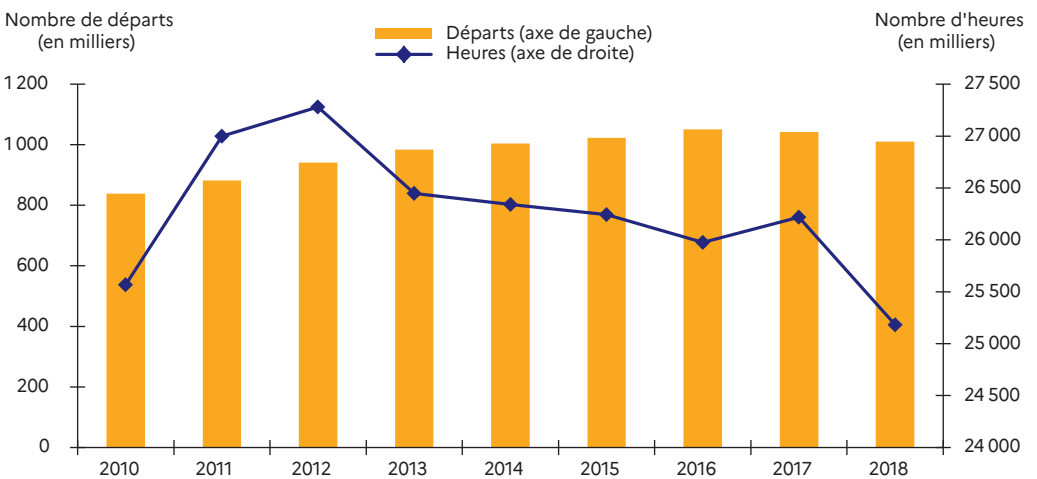
Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

Champ : Établissements adhérents à l'ANFH.

(*) Emplois aidés ou non répartis.

Lecture : En 2018, 39 % des départs en formation au titre du plan de formation des établissements concernent des agents de catégorie A.

Figure 7.3-3 : Nombre de départs et d'heures en formation dans le cadre du plan de formation des établissements



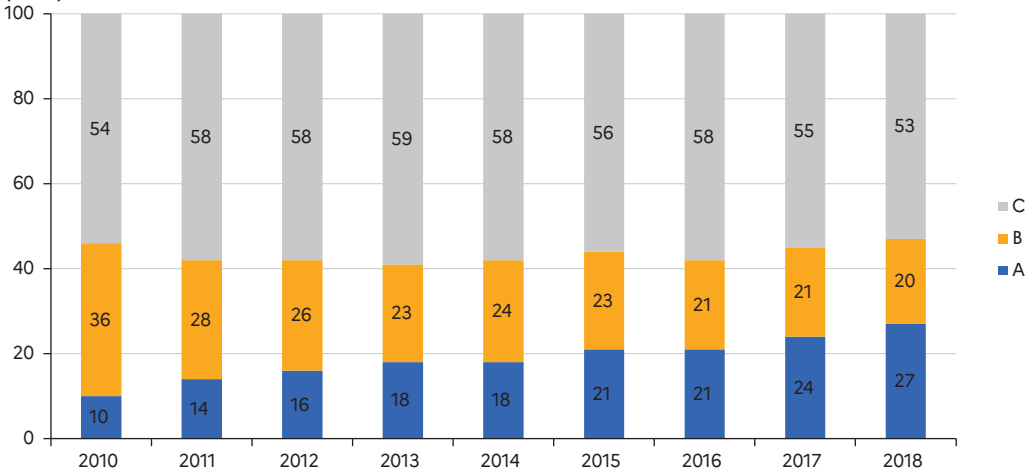
Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

Champ : Établissements adhérents à l'ANFH.

Lecture : En 2018, 1,01 million de départs en formation ont été financés au titre du plan de formation des établissements. Cela représente 25,2 millions d'heures de formation.

Figure 7.3-4 : Répartition des dossiers de bilan de compétences accordés par catégorie hiérarchique

(en %)



Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

Champ : Établissements adhérents à l'ANFH.

Lecture : En 2018, 53 % des bilans de compétences accordés concernent des agents de catégorie C.

Figure 7.3-5 : Nombre de dossiers de formation et de départs financés par type de formation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018/2017 (en %)
CFP - VAE - BC							
Congés de formation professionnelle (CFP)	3 436	3 280	3 271	3 412	2 987	2 804	-6,1
Validations des acquis de l'expérience (VAE)	1 341	1 320	1 121	1 222	1 194	1 202	0,7
Bilans de compétences (BC)	2 924	3 458	3 799	4 476	5 079	5 377	5,9
Études promotionnelles (EP)	18 482	18 202	17 437	17 344	17 177	17 048	-0,8
Nombre de départs en développement professionnel continu médical (DPCM)	18 623	29 172	35 000	40 700	48 000	50 353	4,9

Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

Champ : Établissements adhérents à l'ANFH.

Lecture : En 2018, 2 804 congés de formation professionnelle (CFP) ont été accordés et financés, soit une baisse de 6,1 % par rapport en 2017. Par ailleurs, 50 353 départs en formation ont été financés au titre de l'agrément DPCM.